



**MARDI 27 SEPTEMBRE 2022
À 20H00**

Espace Bel Air à Saint-Aubin du Cornier

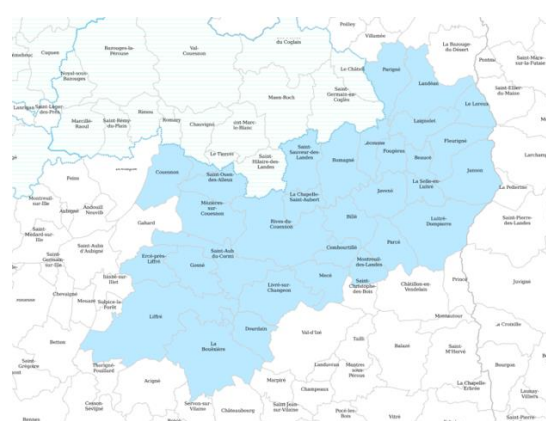
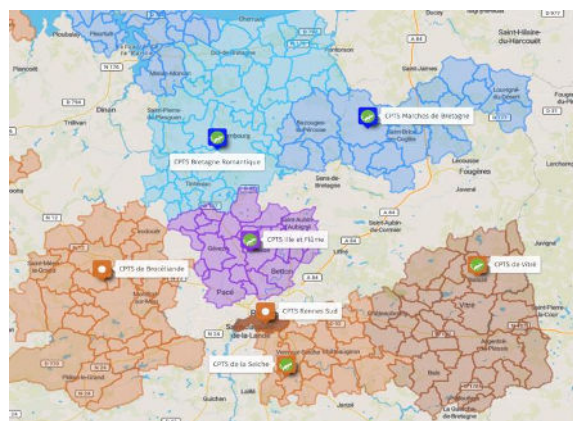
INSCRIPTIONS EN LIGNE



Bonjour à toutes et à tous,

Aujourd'hui, les professionnels de santé sont confrontés à l'évolution de l'organisation des soins, qui les engagent vers plus de coopérations, de partage et d'actions à destination de la population, avec comme objectif de garantir un égal accès aux soins et leur continuité.

C'est pourquoi des professionnels du territoire ont réfléchi à l'accompagnement de cette nouvelle structuration et vous propose de **créer sur notre territoire une CPTS** (cf. carte). L'acronyme « CPTS » signifie Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.



Le principe est de regrouper tous les acteurs du sanitaire, du médico-social et du social qui gravitent autour d'un patient et d'une population pour **développer des projets**, visant à améliorer la **prévention**, le **parcours** de soin du patient, l'accès à un médecin traitant et les soins non programmés.

La CPTS est une façon de formaliser un travail que souvent vous faites déjà et de soutenir l'exercice coordonné que vous pratiquez entre professionnels de premier et de second recours et avec les secteurs médico-sociaux et sociaux.

L'autre avantage d'une CPTS est d'obtenir de la visibilité dans le paysage institutionnel (ARS, hôpitaux, URPS, Ordre, etc.) donc de pouvoir **participer à l'organisation des soins** et avoir un pouvoir décisionnel.

Pour créer une CPTS, la première étape est de rédiger une lettre d'intention afin de définir les axes de travail que nous souhaitons développer. Cette lettre d'intention, à destination de l'ARS, permet de débloquer des fonds pour salarier une coordinatrice ou un coordinateur qui nous aidera dans la rédaction du projet de santé.

Ce projet, nous vous proposons de le rédiger **ensemble**, afin qu'il corresponde aux **besoins de notre territoire**. Une fois le projet de santé reconnu par l'ARS, chaque année, un budget est alloué pour réaliser nos projets, financer un poste de coordinateur et indemniser les soignants qui y participent.

Nous vous proposons d'en discuter lors de la réunion en présentiel avec le témoignage d'acteurs d'une CPTS constituée :

Mardi 27 septembre 2022
20h00
Espace Bel Air à Saint Aubin du Cormier

Un intervenant d'une CPTS déjà créée viendra nous présenter leur mode de fonctionnement.

En attendant de se réunir de façon conviviale, nous vous invitons à répondre à ce rapide questionnaire pour nous laisser vos coordonnées, votre confirmation ou non de votre présence à la réunion et vos remarques.

Pour répondre au questionnaire, cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://forms.gle/d2ktoDcauW4rrSsx8>

Chaque professionnel est **libre d'adhérer ou non à la CPTS**. Une fois adhérent, chacun est encore **libre de s'y investir**, à la hauteur de ses envies et de ses moyens, notamment en participant aux groupes de travail qui l'intéressent. C'est un projet ambitieux peut-être, mais à la hauteur des enjeux de santé.

Les signataires

Alice Gaubert Infirmière	Hélène Mocquard Directrice MAIA Haute Bretagne
Alexandra Couanon Dirigeante Avenir domicile Fougères	Karine Dobbels IPA
Anaïck Huet Pharmacien	Laura Bertin Médecin Généraliste
Anne-Sophie Kermagoret Pharmacien	Laure Delliste Psychologue
Bérénice Arnould Directrice Appui Santé du pays de Fougères	Margaux Guérin Kinésithérapeute
Bassam Chaar Médecin Généraliste	Marie-Christine Le Quellec Pharmacien
Cécile Lodé Directrice CLIC Fougères	Marie-Claude Duval Pharmacienne
Céline Beaugendre Cadre de santé SSIAD Fougères	Mélanie Ruaudel Coordinatrice Animation CIAS Liffré Cormier
Claire Jauffret Pharmacien	Mohammed Oummal Pédiatre
Claire Le Mons Pharmacien	Renaud Huet Chirurgien-dentiste
David Huet Pharmacien	Romain Chevallier Médecin Généraliste
Delphine Flouriot IPA	Ronan Garnier Médecin Généraliste
Delphine Guillemin Infirmière	Valérie Cevaer Directrice de L'Association d'Action Sociale Saint Michel
Florian Michel Médecin Généraliste	Valérie Laperche Cadre supérieur CHF